

Le Maroc face à la transition démographique

L'évolution démographique de notre pays le place au cœur d'une transformation profonde de la structure et du comportement de sa population et s'accompagne de mutations culturelles et socio-économiques dont l'impact effectif et potentiel sera déterminant pour son avenir.

Avec une population estimée, aujourd'hui, à plus de 30 millions d'habitants et un taux d'accroissement annuel de 1,5 %, le Maroc est en effet bien engagé dans l'ère de la transition démographique, en rupture notamment avec le régime démographique traditionnel, caractérisé, comme vous le savez, par des niveaux élevés de mortalité et de natalité.

Depuis les années 1950, la baisse de la mortalité annonçait cette transition et ouvrait la voie à un gain significatif en terme d'espérance de vie et à une baisse de plus de 2/3 de la mortalité infantile et de plus de la moitié de la mortalité maternelle.

Parallèlement et à partir de la décennie 70, intervenait une baisse de la fécondité sous l'effet de la conjonction de plusieurs facteurs. Les progrès de la scolarisation et de l'éducation et un plus large accès des femmes à l'emploi lucratif ont contribué à reporter l'âge au premier mariage et favorisé l'usage croissant des moyens contraceptifs et ce, dans le cadre et sous l'influence d'une urbanisation massive et des multiples mutations intervenues au niveau de l'organisation et des valeurs familiales.

Les dimensions de cette évolution nous interpellent, compte tenu de leurs implications, immédiates et futures, sur le devenir de notre société et de notre économie. Nous nous sentons d'autant plus interpellés que notre développement se trouve confronté d'une part à des défis de compétitivité dictés par notre ouverture sur des marchés de plus en plus mondialisés et, d'autre part, aux exigences d'une

population aspirant à une vie meilleure et faisant face à des besoins sociaux croissants.

La transition démographique est, en effet, en passe de constituer la dimension fondamentale des tendances lourdes qui marqueront le Maroc de demain. La dynamique démographique posera des problématiques en terme notamment de croissance économique, de valorisation de nos ressources humaines, et de protection sociale d'une population connaissant de plus en plus le phénomène du vieillissement.

Comme l'indiquent les projections démographiques, la population en âge d'activité, celle dont l'âge se situe entre 15 et 59 ans, continuerait, en effet, de s'accroître jusqu'en 2020. Alors qu'elle représentait 48,4% en 1960, elle est passée à 62 % en 2003 et atteindrait son point culminant à savoir 65 %, entre 2010 et 2020. Son impact sur le marché du travail sera donc important et ira en grandissant dans les 15 prochaines années, particulièrement dans les zones urbaines, où le chômage est déjà, aujourd'hui, de 19,3% et tourne autour de 12 % au niveau national.

Par ailleurs, si dans le cadre de cette transition, la baisse du taux d'accroissement démographique se traduit par une diminution du poids relatif de la population âgée de moins de 15 ans, qui est passée de 44,4 % en 1960 à 30 % en 2003, et serait de 23,6% en 2020, dans l'absolu son effectif s'est maintenu à des niveaux élevés, soit 9,5 millions en 1994 et 9,2 millions en 2003. C'est dire que les efforts à déployer devraient s'intensifier, non seulement pour potentialiser les objectifs de la réforme de l'enseignement et de la formation engagée par notre pays et dont les effets ne seront nécessairement effectifs qu'à plus ou moins long terme mais pour, au même moment, résorber le passif hérité du passé en terme d'analphabétisme et d'inadéquation de l'enseignement aux exigences du marché du travail. Notre pays est ainsi appelé à mener cette double action en lui

affectant des ressources forcément élevées, pour se doter des facteurs de compétitivité et de stabilité sociale susceptibles de l'habiliter à assumer avantagusement son choix d'ouverture et d'insertion dans le monde moderne.

Si le Maroc est aussi appelé à intensifier ses efforts pour faire face aux besoins croissants de sa population active et de sa jeunesse, il devra, au même moment, gérer le vieillissement de sa population qui constitue également une composante remarquable de la transition démographique qu'il connaît.

Alors qu'elle s'est maintenue à 7% de 1960 à 2004, la population âgée de 60 ans et plus atteindrait 20% en 2040, soit le même niveau prévalant actuellement dans certains pays développés comme la France. Une telle évolution pose, en des termes urgents, la problématique du financement des retraites et de la protection sociale d'une partie vulnérable de la population. Il s'agit d'une problématique qui revêt par sa nature une dimension sociétale, puisqu'elle se trouve au cœur des rapports sociaux qui caractérisent un modèle de société et un système de valeurs

Cette dimension ne peut être négligée dans un pays dont l'héritage historique voue un respect marqué aux personnes âgées et leur confère une place importante dans la famille, en vertu des services rendus, tout au long de leur vie active, et en raison de leur apport spécifique dans la préservation de l'équilibre affectif de la famille et la pérennisation des valeurs fondamentales de la société. Avec cette dimension, nous nous trouvons placés au cœur de la conception qu'entend promouvoir le code de la famille adopté par notre pays et que Sa Majesté le Roi a voulu marquer du sceau de l'harmonie entre les valeurs spirituelles de notre peuple et l'exigence d'une nécessaire modernité. Elle nous engage, de ce fait, à anticiper les conséquences du vieillissement démographique et à mettre à niveau notre législation et notre gestion pour lui apporter des réponses à la mesure de la vision qui a présidé à la réforme du code de la famille.

La transition démographique peut être aussi une aubaine pour notre pays. Alors que des continents comme l'Europe, voient se profiler dans les 30 années à venir des menaces sur leur compétitivité, en raison du vieillissement de leur population, notre pays est appelé à mieux valoriser cette richesse qui est la sienne et que constitue son potentiel en matière de force de travail et de créativité. L'accélération de la croissance de notre PIB, pour aller au-delà des

tendances enregistrées jusqu'à présent est, à cet effet, un impératif catégorique.

Aussi, cet impératif doit-il rester au centre des réformes économiques et sociales dont le processus a été entamé par le Maroc, dès les années 80, et qui se poursuit aujourd'hui avec une volonté renouvelée et une visibilité sociétale plus explicite, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

L'accélération de la croissance économique, aussi nécessaire et impérieuse soit-elle, est cependant loin d'être suffisante, si elle n'est pas de nature, de par sa qualité, à générer la résorption des disparités sociales et régionales et à ouvrir la voie à l'avènement d'une société plus solidaire. Ceci est assurément lié à une approche renouvelée de la planification où le développement humain et notamment la valorisation du potentiel national de travail et de créativité et la lutte contre la pauvreté et, au-delà, contre les mécanismes de reproduction des facteurs de la vulnérabilité sociale sont placés au cœur même de la croissance. C'est dire l'importance, à cet égard, de la large mobilisation nécessaire pour assurer l'accessibilité aux services sociaux de base aux populations démunies, parallèlement à la mise en œuvre d'une politique économique créatrice d'emploi.

La variable démographique marque et marquera par sa dynamique le potentiel de développement durable de notre pays et c'est en fonction du niveau d'efficacité de notre politique de population que nous mesurerons nos progrès dans ce domaine. Certes des progrès, nous en avons sûrement faits et d'assez grands que nous avons peu tendance à relever. Ils sont, aujourd'hui, illustrés par les données fournies par notre système national d'information statistique, en matière d'acquis démographique notamment de scolarisation, de santé, d'amélioration de certains indicateurs de niveau de vie. Vous aurez, au cours de cette journée, à les analyser et à en évaluer la pertinence et la portée. Le recensement général de la population et de l'habitat, qui aura lieu au mois de septembre prochain, nous permettra d'en saisir encore mieux la dimension et, ce faisant, d'actualiser et d'approfondir la connaissance que nous avons de nos réalités démographiques et socio-économiques. ■

(Allocution de M. Ahmed LAHLIMI ALAMI
Haut Commissaire au Plan

A l'occasion de la Journée d'étude sur le thème :
"Le Maroc à l'heure de la transition démographique et des mutations sociales", tenue à Rabat, le 26 juillet 2004)